



HINDISHEIM INFO

D'HINDSEMER NEISCHT

MARS 2020

www.hindisheim.fr

ÉLECTIONS MUNICIPALES MARS 2020

Les élections municipales ont lieu les 15 et 22 mars 2020, afin de procéder au renouvellement du conseil municipal, mais également du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, l'élection des conseillers municipaux se déroule selon un scrutin de liste à deux tours avec représentation proportionnelle : les candidats (19 pour Hindisheim) se présentent en listes complètes. **Lors du vote, on ne peut faire ni adjonction, ni suppression, ni modification de l'ordre de présentation des listes.**

L'élection se limite à un seul tour en cas de majorité absolue.

Les conseillers communautaires sont élus en même temps que les conseillers municipaux sur un seul et même bulletin. Pour Hindisheim, 2 sièges sont à pourvoir (et un éventuel suppléant).

Les citoyens de l'UE qui résident à Hindisheim peuvent prendre part au vote dès lors qu'ils sont inscrits sur les listes électorales.

Le bureau de vote se trouve dans la salle des mariages à la mairie et sera ouvert de 8 heures à 18 heures.

Pour voter, vous devez être muni d'une pièce d'identité :

- Carte nationale d'identité ou un passeport. Ces derniers doivent être en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans.
- Carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire
- Carte d'identité d'élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'État
- Carte vitale avec photographie
- Carte du combattant avec photographie, délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre

- Carte d'invalidité ou carte de mobilité inclusion avec photographie
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'État avec photographie
- Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires
- Permis de conduire sécurisé conforme au format « Union européenne »
- Permis de chasser avec photographie, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage
- Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer à votre bureau de vote le jour des élections, **vous avez la possibilité de voter par procuration.**

La personne qui votera à votre place, devra :

- Être inscrite sur les listes électorales de la même commune que vous ;
- Ne pas déjà être mandataire d'un autre électeur (hors cas de procuration établie à l'étranger ou de centre de vote situé à l'étranger : dans ce cas, il peut recevoir deux procurations).

Les formalités sont à accomplir au commissariat, à la gendarmerie ou au tribunal judiciaire de votre domicile ou de votre lieu de travail. Votre présence sur place est obligatoire, sauf impossibilité de vous déplacer en raison de votre état de santé.

Vous devez vous présenter avec un justificatif d'identité, qui peut être votre carte d'identité, votre permis de conduire ou votre passeport. Un formulaire de demande (Cerfa 1452*01) vous sera remis au guichet. Mais ce formulaire peut être directement téléchargé en ligne et rempli chez vous afin de vous faire gagner du temps une fois sur place.

En raison des délais de traitement de votre demande par l'administration, il est conseillé d'accomplir les démarches nécessaires le plus tôt possible afin de vous assurer que votre demande soit reçue à temps par votre mairie.

INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE MATERNELLE



Inscription pour les ENFANTS NÉS EN 2017.

Pour la partie administrative de l'inscription, la directrice recevra exclusivement les PARENTS,

Date	Horaires
Jeudi 09 avril 2019	de 11h45 à 12h30 et de 16h00 à 16h30
Jeudi 30 avril 2019	de 11h45 à 12h30 et de 16h00 à 16h30

Veuillez vous munir :

- Du LIVRET DE FAMILLE ou d'une pièce d'identité de l'enfant.
- Du CARNET DE SANTE de l'enfant ou de ses certificats de VACCINATION.

Les familles qui ne pourront pas se rendre disponibles aux créneaux proposés sont invitées à prendre rapidement rendez-vous avec la directrice pour l'inscription de leur enfant de préférence par email : ecolematernelle.hindisheim@gmail.com

CHANGEMENT D'HORAIRE DES BUS SCOLAIRE

Afin d'assurer une arrivée en temps et en heure dans les établissements scolaires d'Erstein et permettre aux collégiens de se rendre sereinement à leur casier le matin, les horaires de départ des lignes scolaires seront avancés de 3 minutes à compter du 2 mars 2020 (exception faite du service Ehl – Sand – Matzenheim – Heussern – Osthause – Erstein qui est déjà programmé un peu plus tôt).

Cette décision a pu être prise après en avoir discuté avec les représentants des parents d'élèves et la société de transports JOSY qui a pu adapter ses services.

J'AIME MON CHIEN, J'EN SUIS RESPONSABLE ET J'EN PRENDS SOIN !



Le ramassage partout c'est valable même dans les espaces verts !

Impossible de tondre ou de planter dans des massifs envahis

par les déjections. Ramasser c'est respecter les agents communaux, qui n'aiment pas plus que les piétons avoir de la crotte sous les pieds ou pire, dans leur cas, sur les mains !

Ramassez ses crottes, un geste simple grâce aux sacs à déjections mis à disposition par la commune. Vous les trouverez en quatre points du village : en face du rond-point à l'entrée ouest, près du tri enterré rue du fossé, rue de la Passerelle et rue de l'étang. Pour vous faciliter le dépôt de ces sachets, **plusieurs poubelles sont à votre disposition à travers notre village** : près de la salle St Etienne (2), City stade (3), Station de pompage (1), près du jeu rue de la Kaltau (1), stèle (1), Laiterie (1), Wacht (1), Abribus (1), lotissement beau Site (1), Dalenmark (1), près de l'église (1) et Lavoir (1).

QUE VIVE LE COMMERCE LOCAL !

Quoi de plus sympathique que de se promener dans notre village et de s'arrêter dans les commerces pour converser avec des commerçants qui vous connaissent et faire quelques courses. Et quoi de plus facile que de venir à pied ou à vélo faire ces courses dans un commerce de proximité.

Il y a quelques temps, un de nos commerces avait dû fermer, et tout le monde a pu se rendre compte à quel point c'était problématique pour les personnes âgées ou pour des courses d'appoint.

Les commerces de proximité sont nécessaires à la vie de notre village, il serait dommage d'en perdre. Alors que notre village compte deux boulangeries-pâtisseries, une boucherie, une supérette, deux horticulteurs, un salon de coiffure, un tabac-presse, une agence bancaire, deux garages, un restaurant... et différents artisans et entreprises, il n'est peut-être pas la peine d'aller voir ailleurs mais, au contraire, venir rendre une petite visite à nos commerçants qui se feront un plaisir de vous accueillir et vous conseiller.

C'est quand on a les choses sous la main qu'il faut s'en rendre compte, alors soutenons nos commerces de proximité !

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN - CODEV



« Favoriser le transport en commun transfrontalier » est l'un des

thèmes de travail du Codev. Étendre sur le territoire de la Communauté de Communes l'Europass, aujourd'hui en place sur l'Eurométropole et l'Ortenau. Ce pass permet grâce à une tarification mutualisée et attractive l'accès à tous les transports en commun (train, bus, tram). Une perspective que le CODEV encourage et démarche auprès des instances concernées pour sa réalisation.

La question de la mobilité est un des premiers

chantiers que traite le CODEV depuis sa création, le 30 janvier 2019. La mobilité pose avant tout la question de l'accessibilité des différents lieux de vie. Cela nécessite la prise en compte du développement des activités économiques sur un territoire élargi.

Mais le Conseil de Développement de la Communauté des Communes du Canton D'Erstein, CODEV, C'EST QUOI ?

Le CODEV est composé de 14 membres bénévoles issus de la société civile des 28 communes de la CCCE. Le CODEV est une instance consultative pour aider la Communauté des Communes du Canton d'Erstein dans ses choix. C'est un lieu de réflexion prospective et transversale pour alimenter et enrichir les projets du territoire. C'est une force de proposition, un laboratoire d'idées. C'est un espace de dialogue, d'expression libre et argumentée entre acteurs divers sur des questions d'intérêt commun.

Le CODEV s'est intéressé à 4 thèmes d'étude :

- Participation à la vie citoyenne, vie associative et animation du territoire
- Mobilité
- Environnement et cadre de vie
- Économie et attractivité

Une des caractéristiques du CODEV est d'être une instance démocratique indépendante et neutre, attachée à la construction collective d'avis par le

débat ouvert pour :

- Contribuer à la définition d'un projet pour le territoire de la COMCOM porteur de sens et de valeurs et du bien vivre ensemble
- Favoriser les initiatives et les comportements favorables au développement d'une économie locale, responsable et durable
- Encourager l'accès et le développement du numérique pour tous, tout en gardant la maîtrise
- Inciter les initiatives qui développent les liens et les synergies entre tous les acteurs de la communauté de communes

Un cahier des charges qui s'inscrit dans une réflexion globale traitant à la fois les aspects sociologique, économique, écologique, technologique.

Vous souhaitez être un acteur actif sur notre territoire pour bien vivre tous ensemble ?

Vous souhaitez apporter votre contribution à la collectivité ?

Vous voulez partager votre expérience, votre expertise, votre savoir-faire ?

Prenez contact avec nous, en nous écrivant à conseil.developpement@cc-erstein.fr

Bus Eurodistrict ERSTEIN-LAHR

Eurodistrikt-Bus

**VOUS TRAVAILLEZ EN ALLEMAGNE ?
LE BUS DE L'EURODISTRICT EST POUR VOUS !**

Retrouvez les horaires aux arrêts de bus et sur www.eurodistrict.eu

Bus Eurodistrict ERSTEIN-LAHR

(transport régulier spécialisé)

Eurodistrikt-Bus (Sonderlinienverkehr)

HALTESTELLE // ARRÊT	MONTAG - FREITAG LUNDI - VENDREDI	SAMSTAG // SAMEDI
Erstein, Gare	4:55, 13:45	4:55, 10:25
Erstein, Poste	5:00, 13:50	5:00, 10:30
Erstein, Striegel	5:06, 13:56	5:06, 10:36
Gerstheim, Centre	5:11, 14:01	5:11, 10:41
Allmannsweiler, Oberdorf (Herrenweg 18, Schwananau)	5:28, 14:18	5:28, 10:58
Kürzell Rathaus, Meißenheim	5:35, 14:25	5:35, 11:05
Lahr, Zaland	5:44, 14:34	5:44, 11:14
Lahr, Archimedesstraße	5:46, 14:36	5:46, 11:16
Lahr, Einsteinallee	5:48, 14:38	5:48, 11:18
Lahr, Frachtpostzentrum	5:52, 14:42	5:52, 11:22
Lahr, Lahr West	5:55, 14:45	5:55, 11:25
Lahr Bahnhof (Bahnsteig 8)	5:59, 14:49	5:59, 11:29

HALTESTELLE // ARRÊT	MONTAG - FREITAG LUNDI - VENDREDI	SAMSTAG // SAMEDI
Lahr Bahnhof (Bahnsteig 8)	14:13, 14:50, 17:10, 23:29	14:13, 14:50, 17:10, 20:14
Lahr, Lahr West	14:17, 14:54, 17:14, 23:33	14:27, 14:54, 17:14, 20:18
Lahr, Frachtpostzentrum	14:20, 14:57, 17:17, 23:36	14:20, 14:57, 17:17, 20:21
Lahr, Einsteinallee	14:24, 15:01, 17:21, 23:40	14:24, 15:01, 17:21, 20:25
Lahr, Archimedesstraße	14:26, 15:03, 17:23, 23:42	14:26, 15:03, 17:23, 20:27
Lahr, Zaland	14:29, 15:06, 17:26, 23:45	14:29, 15:06, 17:26, 20:30
Kürzell Rathaus, Meißenheim	14:38, 15:15, 17:35, 23:54	14:38, 15:15, 17:35, 20:39
Allmannsweiler, Oberdorf (Herrenweg 18, Schwananau)	14:45, 15:22, 17:42, 00:01	14:45, 15:22, 17:42, 20:46
Gerstheim, Centre	14:52, 15:29, 17:49, 00:08	14:52, 15:29, 17:49, 20:53
Erstein, Striegel	14:57, 15:34, 17:54, 00:13	14:57, 15:34, 17:54, 20:58
Erstein, Poste	15:03, 15:40, 18:00, 00:19	15:03, 15:40, 18:00, 21:04
Erstein, Gare	15:08, 15:45, 18:05, 00:24	15:08, 15:45, 18:05, 21:09

cofinancé par // kofinanziert durch:



GECT Eurodistrict Strasbourg-Ortenau

Tél. +49 (0)7851-899 750
info@eurodistrict.eu | www.eurodistrict.eu

@EurodistrictStrasbourgOrtenau
@eurodistrict



POINT D'APPORT VOLONTAIRE VERT HORAIRE D'ÉTÉ



Nous vous
rappelons qu'il
est interdit
de brûler
des déchets

occasionnant des fumées dans vos jardins. Pour vos déchets verts, bois et gravats, ayez le bon réflexe : le point d'apport volontaire vert.

A Hindisheim, il est ouvert :

- les samedis de 9h à 12h
- les lundis de 16h à 18h (à partir du 29 mars 2020)

Nous vous rappelons également qu'il vous appartient de nettoyer régulièrement les abords de vos maisons, caniveaux et trottoirs (suppression de saletés et arrachage des herbes disgracieuses).

CALENDRIER DES FÊTES

MARS

- Mardi 03 : Cours de taille
- Samedi 07 : Soirée hareng de l'USH
- Jeudi 12 : Assemblée Générale Comité des fêtes
- Samedi 15 : Soirée hareng de l'USH
- Dimanche 15 : Bourse puériculture
- Dimanche 22 : Concert de musique de printemps
- Dimanche 29 : Pêche américaine

AVRIL

- Vendredi 03 : Benne à papiers
- Samedi 04 : Benne à papiers + cours de greffage
- Dimanche 12 : Fête de Pâques
- Dimanche 19 : Marché aux puces + pêche 2x4h + professions de foi à Nordhouse

MAI

- Vendredi 01 : Marche du Cercle Saint Étienne
Inauguration des travaux de la chapelle
- Samedi 9 : Soirée tartes flambées
- Samedi 16 : Soirée tartes flambées
- Dimanche 17 : Premières Communions

JUIN

- Vendredi 12 : Kermesse de l'école maternelle
- Samedi 13 : Tennis en fête
- Vendredi 19 : Fête de la Musique
- Samedi 20 : Balade et feu de la Saint Jean + kermesse école élémentaire
- Dimanche 21 : Balade et feu de la Saint Jean
- Vendredi 26 : Collecte de sang
- Dimanche 28 : Fête patronale + rencontre des chorales

JUILLET

- Vendredi 3 : Benne à papiers
- Samedi 4 : Benne à papiers
- Lundi 13 : Feu d'artifice
- Dimanche 26 : Pêche des retraités

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Santé publique France

COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

-  **Se laver très régulièrement les mains**
-  **Tousser ou éternuer dans son coude**
-  **Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter**

SI VOUS ÊTES MALADE
Porter un masque chirurgical jetable

Vous avez des questions sur le coronavirus ?
GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS
0 800 130 000
(appel gratuit)

